

REPUBLIC DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE MAKARY

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISION

MAKARY COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 016 /AONO/C-MAKARY/CIPM/2025 DU 06/10/2025,

EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARC D'EMBARCATION A
BETAIL A MALTAM, DANS LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI,
REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : BIP- MINEDUB/2025

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEDUB, Exercice 2025, le Maire de la Commune de MAKARY, Autorité Contractante, lance, en procédure d'urgence, un avis d'appel d'offre national ouvert pour les travaux d'aménagement à bétail à maltam, dans la Commune de Makary Département du Logone et chari, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- ◆ Travaux préparatoires-études ;
- ◆ Terrassement ;
- ◆ Ouvrage en infrastructure ;
- ◆ Ouvrage en structure
- ◆ Menuiserie métallique ;
- ◆ Peinture.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en une seule tranche et un seul lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quinze millions (15 000 000) francs CFA TTC

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans les travaux routiers.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP du MINEDUB de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission , acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à trois cent mille (300 000) FCFA soit 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

NB : Cette caution de soumission doit être accompagnée du reçu de la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC) sous peine de rejet de l'offre.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Commune de Makary aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COL.EPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat du Maire de la Commune de Makary dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de trente mille (30 000) Francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Makary

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat du Maire de la Commune de Makary au plus tard le 29/07/2025 à 13 heures devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° _____ /AONO/C-MAKARY/C!PM/2025 DU _____ / _____ /2025,

**EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARC D'EMBARCATION A BETAIL A MALTAM, LA COMMUNE DE MAKARY, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI,
REGION DE L'EXTREME-NORD**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis.

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le _____ à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de Makary dans la salle des actes de la Commune de Makary.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 05 critères essentiels ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- de l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajouté lors de l'élaboration des DAO.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- ❖ la présentation de l'offre ;
- ❖ les références du soumissionnaire ;
- ❖ la qualification et l'expérience du personnel
- ❖ les moyens logistiques
- ❖ la capacité financière
- ❖ la méthodologie
- ❖ les preuves d'acceptation des conditions du marché

NB : Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non).

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maitre d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus de 03 lots.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant la durée de 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Makary ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO/MOD au numéro

Ampliations

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- DDMAP/LC (pour suivi)
- Président /CIPM/MKRY (pour information) ;
- Affichage (pour information) ;
- Commune Makary (pour information).

Makary, le

06/01/2025

Le Maire

